

Pôle Expertise et Interventions territoriales

Dernière modification le 30/11/2010

Le Pôle Expertise et interventions territoriales a pour mission générale l'assistance en matière de gestion des ressources humaines pour l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés : du recrutement, déroulement de carrière, positions administratives, rémunération, congés, droits et obligations des agents, jusqu'à la radiation des cadres pour démission, mise à la retraite...

Il développe la dématérialisation de ses relations avec les collectivités au moyen de la gestion électronique des dossiers individuels des agents et au moyen d'un accès sécurisé sur le portail WEB : consultation des données relatives leur personnel et réalisation d'actes de gestion (arrêtés, calcul de classement nomination, aide à la saisie des données relatives la carrière et la paie).